

RIEN NE VA PLUS DANS LE MONDE DE L'INFORMATIQUE !

Une réforme incohérente : les DiSI, des structures d'assistance locale profondément bouleversées, des plateaux uniques virtuels qui croulent sous la charge des appels téléphoniques et des cas non résolus par la Centrale et ses sociétés de services.

Le quotidien des agents de l'informatique ne cesse de se dégrader tous les jours un peu plus et les dispositifs envisagés par la Direction générale dans le cadre de la fusion ne pourront qu'aggraver ce processus.

La seule embellie dans un environnement aussi sombre, même s'il faut malgré tout rester vigilant, est l'annonce surprise de la réouverture du mouvement C dans les CSI, une très vieille revendication de la CGT qu'elle avait inscrite officiellement dans sa charte revendicative et qui aboutit enfin. Cela démontre bien que la ténacité finit toujours par payer et que la CGT, dans son combat permanent pour la défense des agents, est toujours dans le vrai.



Gageons, dès lors, que notre position sur les DiSI depuis l'origine, est également dans le vrai. De groupe de travail en groupe de travail, la CGT ne cesse de dénoncer cette situation. La CGT est la seule organisation à avoir dénoncé, dès le début, le principe même sur lequel est fondée la logique des DiSI : elle condamne leur mise en place forcée et les conséquences inéluctables qui vont en découler.

Pour la CGT, les DiSI seront le cadre des futures restructurations, qui pourront être mises en place sans consulter les organisations syndicales nationales : suppressions d'emplois et fermetures de sites pourront ainsi être déclinées sans vision globale.

De plus, une conséquence directe des DiSI sera la fragilisation de la vie syndicale, en raison d'un paritarisme et d'un dialogue social centralisés au siège de la DiSI, des distances importantes entre les différents sites et une profonde multiplicité de particularités et de problématiques entre les différents sites. Et cela est loin d'être anodin...

En la matière tout semble désormais ficelé pour la Direction générale, mais rien n'est encore mis en place : notre combat peut encore aboutir si tous les personnels se mobilisent avec la CGT.

Par ailleurs, les DiSI provoquent un vrai bouleversement concernant l'avenir de l'assistance locale : beaucoup de sujets restent sans réponse. La CGT a interpellé et a exigé de la Direction générale des réponses claires et rapides, notamment pour l'AES, les CMI, les CMIB, les SAU et les AIDOM.

Pour les CMI et les CMIB, les doctrines d'emplois doivent être clarifiées et respectées. Il est nécessaire que les compétences de chacun soient clairement établies, que les responsabilités entre la sphère informatique et les besoins des directions locales soient pleinement définies et respectées pour permettre à tous d'être au service du réseau de façon efficace.

Concernant les règles de gestions en matière d'affectation, la Direction générale prévoit l'affectation à la résidence conformément à la revendication de la CGT. Ces règles doivent désormais être la base de nos discussions et évoluer vers encore plus de garanties pour les agents.

Montreuil, le 7 mars 2011

Syndicat national CGT Finances Publiques

● Case 450 ou 451-263 R. DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX

● dgfip@cgt.fr

● www.financespubliques.cgt.fr

Filière fiscale ● Tél. : 01.48.18.80.16

Filière gestion publique

● Tél. : 01.48.18. 81.56

Pour les AIDOM, la volonté d'appliquer aux DOM qui disposent d'un établissement informatique, le schéma de la métropole pourra générer d'énormes dysfonctionnements et difficultés ; pour les autres AIDOM, leur situation devient dès lors très ambiguë.

Enfin, dans les plateaux uniques virtuels (PUV) de l'assistance téléphonique, dont la généralisation par la Direction générale est une conséquence directe des suppressions d'emplois, les conditions de travail des agents de ces services ne cessent de se dégrader. Le 17 février dernier, à l'initiative de la CGT, les trois PUV de la fiscalité professionnelle (Lyon, Nemours et Strasbourg) étaient en grève à 100 % pour exiger des réponses concrètes de la Direction générale.

Là aussi, le manque d'effectifs dans toute la chaîne de l'assistance et l'incapacité à traiter la grande masse des cas non résolus par la Centrale, en raison de son recours massif aux sociétés de services, aboutit à une généralisation sans précédent de la souffrance au travail et à une dégradation du service public.

Enfin, dans le schéma de l'assistance tel qu'il est imaginé par la Direction générale, celle-ci doit clairement préciser comment elle organise les choses, pour que les agents travaillant dans la sphère informatique gardent tous les possibilités qui leur étaient offertes dans leurs missions (mission sur le terrain, téléphone, les deux, etc.).

D'AD en AT...

Selon le projet, très avancé de la Centrale, les assistances directes des CSI et les SAU deviendraient des assistances « téléphoniques ».

Ce nouveau qualificatif est loin d'être innocent, puisque le point d'entrée unique et téléphonique, pour l'ensemble des questions applicatives, et techniques relatives au poste de travail, incomberait à terme aux « AT ».

Le bureau national est intervenu auprès de la Centrale pour avoir, avant le groupe de travail du 8 mars, les chiffres du volume d'activité des actuelles structures locales.

Car, concrètement cela signifie à l'évidence un volume d'appels substantiels en PLUS, ainsi que pour la plupart des agents un champ de métier plus ouvert (technique, informatique, etc..). Alors comme le disent les collègues déjà en PUV, « Pas d'alourdissement des tâches sans création substantielle de postes » !

C'est bien là un des aspects important du dossier : il faut non seulement arrêter les suppressions de postes, mais il faut en créer ! C'est bien la revendication de la CGT-Finances Publiques.

DANS TOUS LES CAS, UN SEUL CONSTAT S'IMPOSE : SEULS LES RAPPORTS DE FORCE SONT SUSCEPTIBLES D'INFLÉCHIR LES LOGIQUES QUE TENTE DE NOUS IMPOSER LA DIRECTION GÉNÉRALE DEPUIS LA FUSION.

DÈS LORS, LA CGT APPELLE TOUS LES PERSONNELS À SE MOBILISER AUTOUR D'UNE DÉMARCHÉ REVENDICATIVE COLLECTIVE ET DANS L'UNITÉ CAR LE TEMPS PRESSE ET LA DIRECTION GÉNÉRALE FAIT LA SOURDE OREILLE.



Bulletin d'adhésion

SECTION :

Actif Stagiaire Retraité

Je souhaite m'abonner à :

la Nouvelle Vie Ouvrière

Facultatif > Pour les agents A et A+

Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens)

OUI NON

L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire.

La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.

RESERVÉ À LA SECTION

Saisie **CoGiTiel** par la section

le : .. / .. /

Date de réception au bureau national,

le : .. / .. /

NOM :

Prénom :

Date de naissance : .. / .. /

Catégorie : Grade : Echelon :

Filière fiscale Filière gestion publique

Adresse administrative :

Adresse pour l'envoi de la presse :

Adresse administrative Adresse personnelle (préciser) :

Tél. :

Mel :

Date : .. / .. / Signature :